

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

**Séance du 3 juillet 2023**

*Le 26 juin 2023, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 3 juillet à 20 h 30, en Conseil Ordinaire.*

*L'an deux mil vingt et trois, le 3 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.*

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Gaëlle FLOCH, Stéphane JEANTY, Clément GOELDEL, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents excusés :     Éric GIRARDIN qui donne pouvoir à Bernard WEILER  
Didier DE AMORIN qui donne pouvoir à Gaëlle FLOCH

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Quorum : 10 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

## **ORDRE DU JOUR**

**Délibérations :**

*24/2023 : Autorisation au maire à signer des conventions avec les administrés concernant la plantation de végétaux.*

*25/2023 : Autorisation au maire à faire une demande de subvention pour les travaux du carrefour du CD 26.*

*26/2023 : Autorisation au maire à faire les demandes de subvention pour les travaux du parking la Volière.*

*27/2023 : Avis sur le bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée du plan local d'Urbanisme.*

**Informations diverses.**

**Questions diverses.**

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATIONS

### 24/2023 : Autorisation au maire à signer des conventions avec les administrés concernant la plantation de végétaux.

Le maire communique aux conseillers le projet de convention entre les administrés et la commune tel qu'il a été élaboré par la ville de Troyes et que la mission Unesco nous a transmis. Il permettra à tous les habitants concernés de Montchenot et de l'ensemble de la commune d'en bénéficier car elle régit de façon simple mais explicite les rapports entre les riverains du domaine communal et la mairie.

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION À L'UNANIMITÉ**

### 25/2023 : Autorisation au maire à faire une demande de subvention pour les travaux du carrefour du CD 26.

L'aménagement du carrefour du CD 26, entre la rue Alphonse Hanin et la rue du Voisin, tel qu'il a été approuvé lors du dernier conseil municipal, peut faire l'objet d'une subvention au titre des amendes de police.

Le projet a été validé par les services du département. Le maire demande donc au conseil de bien vouloir l'autoriser à faire cette démarche.

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION À L'UNANIMITÉ**

### 26/2023 : Autorisation au maire à faire les demandes de subventions pour les travaux du parking la Volière.

Le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer toutes les demandes de subventions pour l'aménagement du parking La Volière auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la région Grand Est, du département de la Marne et du Fond Vert.

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION À L'UNANIMITÉ**

### 27/2023 : Avis sur le bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée du plan local d'Urbanisme.

L'enquête publique pour la révision du PLU de la commune est close depuis le vendredi 30 juin à 12h. Aucune remarque n'a été inscrite sur le registre mis à disposition de la population. Les modifications proposées concernent le retrait des zones réservées N°1 et N°2 en raison de la réalisation du parking La Volière et la mise en conformité de l'article 9.1.3 « implantation par rapport aux limites séparatives en zone Uda » en raison du manque de cohérence de la rédaction actuelle. Le maire demande donc au conseil d'entériner les modifications du PLU afin que celles-ci soient définitivement adoptées lors du conseil communautaire du Grand Reims du 14 septembre prochain.

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION À L'UNANIMITÉ**

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Montchenot :**

Les travaux d'enfouissement des réseaux suivent leurs cours. Une interruption est prévue à partir du 6 août pour trois semaines en raison des congés.

- **Parking la Volière :**

Les travaux de désamiantage sont terminés. Les travaux de démolition suivront.  
Les devis de travaux pour la réhabilitation du bâtiment central sont en cours d'élaboration.

- **Autres travaux :**

Il est prévu des travaux de réfection des couvertures de mur d'enceinte de la mairie.

- **Kermesse des écoles :**

Elle a eu lieu le vendredi 30 juin dans la cour de l'école pour la partie spectacle et dans le parc de la mairie pour l'animation réalisée par les parents d'élèves.

L'enseignante Mme Pilliet-Park quitte notre école à la fin de l'année scolaire et retrouve son poste précédent à Reims. Une nouvelle enseignante est déjà nommée.

- **Fête de l'été :**

Participation importante soit plus de 150 personnes et satisfecit général. D'années en années le nombre de participants augmente pour venir applaudir nos musiciens qui contribuent au succès d'une belle soirée conviviale.

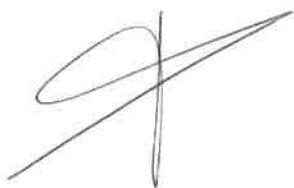
- **Fête patronale :**

Même formule que les autres années. Concours de pétanque et remise des prix le samedi après-midi. Fanfare, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et animation musicale assurée par MCR Musik le samedi soir. Le Foyer des Jeunes tient la buvette. La restauration est prévue avec un food truck. Le dimanche, un groupe de musique est prévu de 16h à 18h. Des devis sont en cours pour des animations pour les jeunes.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 28 août 2023 à 20h30

*Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h45*

Le Maire  
Bernard Weiler



La Secrétaire de séance  
Estelle Courteix

